

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 29 AOÛT 2017 À ONZE HEURES ET DEMI (11 h 30) AU LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**SONT PRÉSENTS :**       **MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE BERGERON  
MONSIEUR LE CONSEILLER LUC SIMARD  
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU**

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR LE MAIRE M. RICHARD HÉBERT**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**       **M<sup>e</sup> ANDRÉ COTÉ, GREFFIER  
M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
MME SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE**

**SONT ABSENTS :**       **MADAME LA CONSEILLÈRE CLAIRE NÉRON  
MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL SAVARD  
MONSIEUR LE CONSEILLER PASCAL CLOUTIER**

---

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR  
SON HONNEUR LE MAIRE RICHARD HÉBERT À 11 h 30**

---

**Résolution 17-08-461**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le maire RICHARD HÉBERT mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 29 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que mentionné par le maire;

et comme aucune question n'est venue des personnes présentes, le conseil municipal passe au point suivant.

---

## Résolution 17-08-462

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1694-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1635-15 ET L'AMENDEMENT NUMÉRO 1690-17 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 870 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS POUR MAJORER L'EMPRUNT ET LA DÉPENSE À 970 000 \$ AUX LIEU ET PLACE DE 870 000 \$**

CONSIDÉRANT que le greffier mentionne l'objet, la portée, le coût, le mode de financement, le mode de paiement et le mode de remboursement;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère FRANÇOISE BERGERON explique la teneur du Règlement numéro 1694-17 modifiant le Règlement numéro 1635-15 et l'amendement numéro 1690-17 décrétant un emprunt et une dépense de 870 000 \$ pour effectuer des travaux d'aqueduc et d'égouts pour majorer l'emprunt et la dépense à 970 000 \$ aux lieu et place de 870 000 \$;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal déclare avoir lu le présent règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 28 août 2017;

CONSIDÉRANT que, suite aux explications fournies, il y a lieu d'adopter le Règlement numéro 1694-17 modifiant le Règlement numéro 1635-15 et l'amendement numéro 1690-17 décrétant un emprunt et une dépense de 870 000 \$ pour effectuer des travaux d'aqueduc et d'égouts pour majorer l'emprunt et la dépense à 970 000 \$ aux lieu et place de 870 000 \$;

### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 1694-17 modifiant le Règlement numéro 1635-15 et l'amendement numéro 1690-17 décrétant un emprunt et une dépense de 870 000 \$ pour effectuer des travaux d'aqueduc et d'égouts pour majorer l'emprunt et la dépense à 970 000 \$ aux lieu et place de 870 000 \$.

---

## Résolution 17-08-463

### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Son honneur le maire déclare la période de questions ouverte, et ce, à 11 h 32.

Aucune question ne venant du public, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

---

Résolution 17-08-464

## PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES

Son honneur le maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 11 h 33.

Aucun journaliste n'étant présent, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

---

Résolution 17-08-465

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 11 h 34.

---

Ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> André Coté, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
M. Richard Hébert, maire

\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 18 SEPTEMBRE 2017.**